

RÔLE DE LA MUTUELLE

La mutuelle est identifiée comme soutien possible en cas de problème de santé mais surtout comme un acteur légitime dans le domaine de la prévention.

LES ATTENTES VIS-À-VIS DE LA MUTUELLE

45%

des adhérents interrogés penseraient à contacter leur mutuelle en cas de problème de santé.



Soit par cible :



ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE



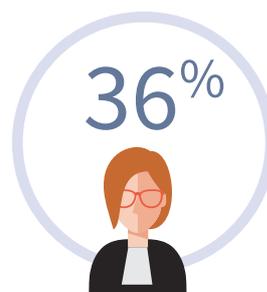
ADMINISTRATION
CENTRALE



PROTECTION JUDICIAIRE
DE LA JEUNESSE



SERVICES
JUDICIAIRES



MAGISTRATS



TÉMOIGNAGES

« La mutuelle pourrait prendre en charge la prévention de la médecine douce, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. »

Magistrat

« Avoir moins de stress dans la vie quotidienne, des astuces pour bien dormir, des conseils pour mieux passer l'hiver et surtout nous aider financièrement pour payer notre mutuelle pour les petits salaires avec conjoint inactif. »

PJJ

« J'aimerais des informations sur les maladies développées le plus fréquemment dans mon corps de métier. »

Administration
pénitentiaire

QUELS BESOINS D'INFORMATION ?

31%

des répondants pensent que la mutuelle est légitime pour agir et communiquer sur la gestion du stress.

« La mutuelle pourrait être utile dans l'accompagnement des collègues en/ou proche du burn-out, un soutien psychologique voire matériel (aide à domicile, ...). »

Magistrat



Viennent ensuite des sujets liés aux risques psycho-sociaux (**17%**), à l'organisation, aux conditions de travail (**15%**), aux dépressions et burn-out (**10%**). Un dernier sujet très présent et plus souvent cité par les magistrats (**15%**).

Le personnel de l'administration pénitentiaire se déclare plus enclin à recevoir de l'information sur le sommeil (**13%**), mais aussi à bénéficier de séances de sport, de séances de relaxation (**9%**). Des sujets plus souvent mis en avant par cette population. La traduction d'un besoin de repos et d'évacuation du stress, qui reste le principal sujet.

« Participer à des ateliers de sophrologie pendant la pause méridienne, se mettre au tricot ou distribuer des dépliants sur les RPS ne font malheureusement pas beaucoup changer les choses. D'une manière générale, la charge de travail est trop importante. Dès lors, comment est-il possible de prévenir un agent de cette surcharge ? »

Administration centrale